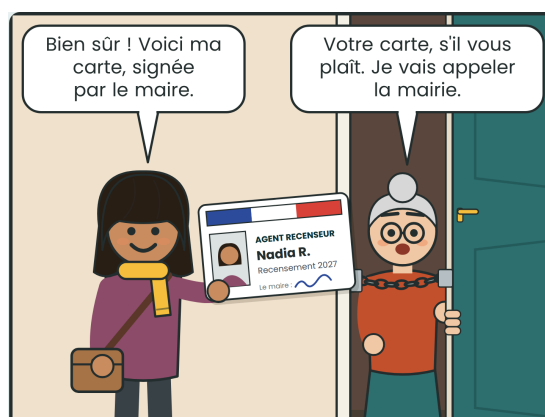


La BD : cette fois, c'est un vrai agent



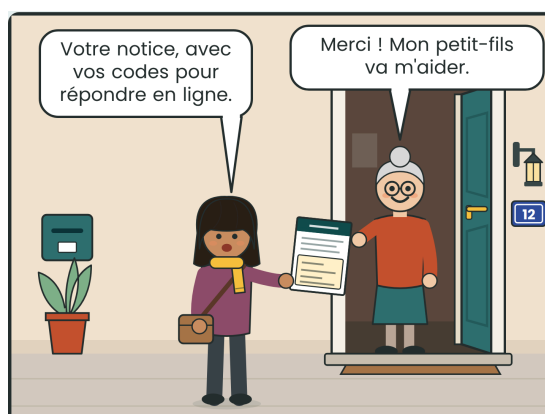
1 Janvier : une femme sonne et se présente comme agent recenseur. Depuis le faux agent des eaux de novembre, Mme Lemoine garde la chaîne. **Même une visite attendue se vérifie avant d'ouvrir.**



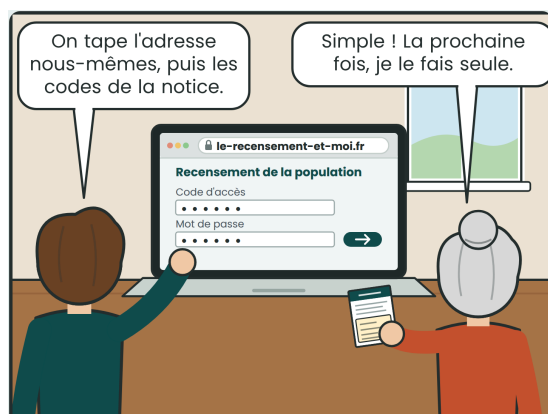
2 L'agent recenseur est recruté par la mairie. Il présente **une carte officielle tricolore, avec sa photo et son nom, signée par le maire**, et accepte sans difficulté que vous vérifiiez.



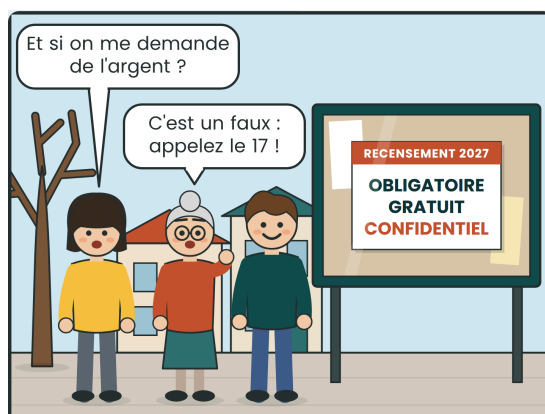
3 Un doute ? Appelez la mairie au numéro que vous connaissez : **c'est elle qui nomme les agents recenseurs**, par arrêté, et elle confirme leur identité. Pendant ce temps, l'agent attend dehors.



4 L'agent remet une **notice avec un code d'accès et un mot de passe** pour répondre en ligne, sans avoir à entrer. Sans internet ? Il laisse des questionnaires papier et revient les chercher.



5 On répond **sur le-recensement-et-moi.fr, le seul site officiel**, avec les codes de la notice. Tapez l'adresse vous-même, sans suivre un lien reçu par SMS ou e-mail. Un proche peut vous aider.



6 À retenir : répondre est **obligatoire, gratuit et confidentiel**, sans aucun contrôle fiscal possible. Un « agent » qui réclame de l'argent ou vos coordonnées bancaires : appelez le 17.



Toute la fiche : portail-habitat.fr/recensement-population

Répondre : le-recensement-et-moi.fr · Un doute : votre mairie · Argent demandé : 17

Une information gratuite de Portail-Habitat.fr, libre de diffusion.